



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SAZOUROS, maison joignante; et M. LAROUX, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTÉRIEUR.

#### PÉROU.

*Lima, le 27 mai.* — (Extrait d'une lettre particulière.) — Le général Loriga se trouve depuis quelque tems dans cette capitale. On dit qu'il doit partir incessamment pour l'Europe. Cet officier n'a pas joué ici un rôle fort actif. Le général Rodil continue à commander dans cette ville. Il paraît que le général Olaneta n'obéit point aux ordres de Laserna, mais qu'il agit d'une manière indépendante du vice-roi. Il est gouverneur du pays aux environs de La Paz, et compte 4,000 hommes sous ses ordres, dont il ne veut pas en envoyer un seul sur aucun point; cependant il a consenti à payer au vice-roi une certaine somme par mois. Laserna, par nécessité ou par politique, souffre cette conduite. Le général Valdez est toujours très malade à Arequipa, et ses troupes restent stationnées dans les provinces de ce nom. Le général Cautezac a son quartier-général à Huancayo, dans la province de Jauxa. Il règne une grande jalousie entre ces deux derniers généraux, et Laserna ne prend de décision sur aucune affaire de grande importance sans les consulter l'un et l'autre; il a jugé cet expédient nécessaire pour leur plaire à tous deux.

#### ESPAGNE.

*Madrid, le 27 octobre.* — La mission de M. Corpas, qui vient de Paris, a eu en partie pour objet de donner les explications nécessaires à M. Ugarte dont il est l'agent politique et financier.

Un projet d'emprunt qu'ils ont présenté au conseil des ministres et qui a été discuté et approuvé, sauf la ratification de S. M. C. est celui d'une proposition faite à M. Burgos, à Paris, par des maisons d'un crédit élevé.

La délibération du conseil, soumise à la décision de S. M. C., a été que l'on chargerait exclusivement M. Burgos de traiter à Paris cette affaire ou toutes autres y relatives au mieux des intérêts de l'état.

— On a failli commettre avant-hier un des assassinats juridiques les plus atroces que puissent présenter les fastes de l'anarchie. La commission exécutive avait condamné à la peine de mort le nommé Manuel Barréiro, brodeur en or, pour avoir connu un *caporal nommé Cipriano de la Fuente, qui avait été conspirateur*; et on avait donné l'ordre de le faire fusiller dès huit heures du matin, attendu que l'on craignait quelque sédition dans le peuple, par suite du mécontentement qu'avait naître une pareille sentence; mais la jeune épouse de ce malheureux se rendit à l'Escorial, et ayant trouvé l'occasion de se jeter aux pieds du roi, elle implora la grâce de son innocent époux. S. M. daigna la lui accorder, et on envoya en toute hâte un postillon avec l'ordre de suspendre l'exécution de la sentence. Le postillon arriva à Madrid au moment même où l'on allait faire feu sur la malheureuse victime. Tout fut en effet suspendu au grand contentement du public et des soldats. Le condamné a été tellement agité par les événemens de la journée, qu'il est tombé dans une attaque d'épilepsie dont on désespère qu'il revienne, puisqu'après trois jours il n'a pas encore recouvré l'usage de ses sens.

Ses juges se portent fort bien.

— Le ministre de la guerre a ordonné aux tribunaux de juger et de faire exécuter dans les vingt-quatre heures tous les inculpés dans de provinces, partout où les troupes royalistes ne seraient pas exactement payées. Le ministre des finances n'a pas plutôt eu connaissance de cet ordre, qu'il l'a fait révoquer.

— La Gazette de Lisbonne publie un alvara royal qui a pour objet d'approuver un règlement relatif à l'importation et à l'exportation des grains dans le port de Lisbonne. Ce règlement est composé de 22 articles dont voici les plus importans :

Art. 9. Le blé et le millet pourront être importés seulement en quantité déterminée, en bon état, et propre à être conservé. Le seigle, l'orge et l'avoine continueront d'être importés sans aucune restriction. L'importation de la farine provenant des pays étrangers ou des îles adjacentes au Portugal sera entièrement prohibée.

Art. 10. Les grains admis paieront les droits suivans : le seigle, bonne qualité, 200 reis l'alquière; le blé, qualité inférieure, 100 r.; le seigle 100 r.; le millet 180 r.; l'orge et l'avoine 60 r.

Plusieurs journaux français répètent les bruits qui circulent en France et en Espagne sur l'évacuation prochaine de la péninsule. Voici ce que dit la Quotidienne à cet égard :

« Nous croyons pouvoir aujourd'hui, sans démentir cette nouvelle, rectifier ce qu'elle a de prématuré dans les lettres reçues d'Espagne, surtout en ce qui concerne l'époque où les troupes se met-

tront en mouvement. Une résolution définitive a été prise en effet par le gouvernement français, mais la nouvelle n'a pu partir officiellement de Paris qu'hier ou aujourd'hui.

Voici maintenant ce qui paraît plus positif sur les ordres qui ont été transmis aux divers corps des troupes françaises qui se trouvent dans la péninsule :

L'évacuation commencera par Badajoz, le 15 novembre. La garnison de cette place se joindra à Cadix aux troupes qui y sont déjà, ce qui formera une force de 10,000 hommes qui restera dans cette place. Dix autres mille hommes seront repartis dans les places de la Corogne, la Seu d'Urgel, Pampelune, Santona et Barcelone. La marche devra s'opérer de manière à ce que le mouvement soit terminé dans les derniers jours de l'année. On dit que M. le lieutenant-général Dorset ira commander à Cadix.

#### ANGLETERRE.

*Londres, le 3 novembre.* — Les lettres de Carthagène du 14 septembre, parlent de nouvelles reques de Bogota, en date du 29 août, qui font mention de la bataille livrée par Bolivar aux généraux royalistes et de la défaite totale de ces derniers. Ces lettres ajoutent que Bolivar peut se recruter dans la Colombie où il n'a pas d'ennemis à combattre, tandis que les Espagnols sont obligés de tirer leurs renforts de Cadix.

— Des lettres particulières de Carthagène assurent que dans la bataille où Bolivar vient de vaincre encore une fois les royalistes les indépendans ont perdu les généraux Sucre et Cordova : Cante-rac, dit-on, a été tué dans le rang opposé. Toutefois ces nouvelles ne paraissent pas encore bien certaines.

Les royalistes étaient au nombre de 9500 hommes, dont 2500 de cavalerie. L'armée colombienne s'élevait à 15,000 hommes.

— Un des journaux de Bogota dit qu'il existe dans la chambre des représentans deux partis qui malheureusement se distinguent par les dénominations de *la Montagne* et de *la Vallée*. Le premier conteste que dans une forme républicaine de gouvernement, la nation doive être intolérante sous des rapports religieux et politiques, et que certaines corporations doivent jouir de privilèges exclusifs, et ne veut non plus reconnaître la suprématie du siège romain. Les membres de ce parti sont étroitement unis et agissent avec un accord parfait, quand ils sont attaqués, ce qui fait trembler leurs ennemis. La Vallée n'est pas aussi réunie, les membres en diffèrent d'opinion, et à défaut d'harmonie entr'eux, ils s'absentent souvent quand des objets importans sont agités, ou craignant le parti de la Montagne, ils abandonnent le champ de bataille au moment que la question définitive est posée, de sorte qu'ils sont fréquemment défaits. Quant au sénat, il n'est pas divisé, mais il y a plusieurs sénateurs obstinément attachés à l'erreur, que le peuple n'est pas suffisamment préparé pour la liberté, et qui, tout en approuvant des mesures ajoutent qu'elles sont prématurées.

— Les frégates l'*Aurore* et la *Fly* sont parties du Brésil pour l'Angleterre avec quatre millions de dollars à bord. On assure que le vaisseau de ligne espagnol l'*Asie* s'était perdu en mer. Sur la demande du gouvernement anglais, l'empereur du Brésil a été forcé d'éloigner de sa marine le célèbre capitaine de vaisseau Taylor qui s'était déjà distingué au service portugais.

— L'amiral brésilien lord Cochrane est entré le 9 en relâche à Bahia, demandant des vivres, des munitions et des ancres, deux des siennes ayant rompu sur le fond du roc de la rade de Fernambouc.

— L'état de la province de Fernambouc est affreux. Les nègres sont en fuite sur les habitations; des bandes parcourent le pays, incendiant et ravageant toutes les propriétés. La tranquillité règne à Bahia.

— Les Français, résidant à Philadelphie, ont adressé le discours suivant au général Lafayette :

Général, les Français et enfans de Français résidant à Philadelphie, se sont réunis autour de vous pour exprimer le bonheur qu'ils ressentent de vous posséder au milieu d'eux dans ce pays, le premier théâtre de vos efforts pour la cause sacrée de la liberté. En partageant l'enthousiasme général des citoyens des Etats-Unis, ils n'ont pu résister au désir de déposer dans votre sein les sentimens qui les animent. Enfans du même sol, c'est avec une noble fierté qu'ils ont vu les témoignages d'amour et de reconnaissance prodigués à un Français par une nation entière, par cette grande et généreuse nation au sein de laquelle tant de Français ont trouvé une seconde patrie, non moins chère que celle qui leur donna le jour. Général, l'Amérique et la France vous doivent la même reconnaissance, vous avez les mêmes droits à l'affection des deux peuples. C'est vous qui, le premier, conduisîtes la nation française dans le chemin de la liberté. Si le succès est resté au-dessous de votre espoir, il dépasse néanmoins ce que permettaient d'espérer les obstacles qui se sont opposés et s'opposent encore aux progrès des vrais principes. Malgré ses malheurs, la France sent ce qu'elle doit à vos efforts et à ceux des

amis de la patrie qui ont voulu, en 1789, lui restituer sa dignité nationale, la sécurité de ses droits, et asseoir sur les principes d'une liberté sage la prospérité de ce beau pays. Ce grand ouvrage, nourrissons-en l'espoir, s'accomplira un jour au gré de nos desirs les plus chers.

Nous avons lu avec émotion, les marques d'attachement que vous ont données les habitans du Havre lors de votre départ. Que sera-ce quand le bruit de nos acclamations aura retenti sur le continent de l'Europe? Guerrier, législateur, patriote, agréez nos vœux et notre hommage, puisse la liberté s'étendre du nouveau monde sur l'ancien, puisse son règne être aussi imperissable que son nom.

#### Le général a répondu :

Mes chers compatriotes, au milieu de toutes les émotions qui remplissent mon cœur dans cette heureuse contrée, j'en éprouve une bien grande de me voir entouré des témoignages de votre amitié. C'est dans ce lieu où je vous reçois, que la souveraineté sacrée du peuple fut reconnue pour la première fois par un ministre français; onze ans plus tard elle fut proclamée dans l'assemblée constituante. Vous avez raison de croire que, malgré nos malheurs, l'impulsion de cette époque a fait faire de grands progrès au peuple français. Je partage vos vœux et votre espoir pour la liberté de notre chère patrie. Cet espoir est bien fondé, ces vœux s'accompliront. Messieurs, je m'estime heureux de pouvoir vous témoigner la plus vive reconnaissance et l'attachement le plus sincère.

Le général la Fayette a consenti à poser la première pierre d'un monument qui doit être élevé à la mémoire de Washington par les habitans de Philadelphie; à cet effet il a promis d'y faire un second séjour.

— Aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, le *recorder* a prononcé la sentence de mort de plusieurs prisonniers jugés dans la dernière session d'Old-Bailey, et parmi lesquels se trouve M. Foulgeroy. Ses avocats avaient demandé délai de jugement sous le prétexte que le verdict l'avait trouvé coupable d'avoir émis *ulterior* des faux; tandis que la loi ne qualifie de crime que la fabrication de faux. Ce moyen a pourtant été écarté par le lord-juge, baron Garrero. Avant le prononcé du jugement, M. Foulgeroy a fait lecture d'un papier par lequel il implorait la clémence de S. M. qui certainement, dit-il, ne lui serait pas refusée, si toutes les circonstances de son affaire venaient à la connaissance du roi. Il ajouta qu'il était prêt à mourir, mais qu'il désirerait seulement éviter une mort ignominieuse, à cause de sa famille.

#### ALLEMAGNE.

Francfort, le 2 novembre. — Le bruit s'est répandu que M. de Vangenheim avait été arrêté, mais cela est faux. On apprend qu'il va s'établir à Cobourg.

On a répandu le bruit que les papiers du prince Eugène de Leuchtenberg, d'après une réquisition supérieure, avaient été soumis à un examen.

#### FRANCE.

Paris, le 4 novembre. — Le salon était ouvert au public comme de coutume lorsque le roi s'y est rendu aujourd'hui vers une heure; sa visite était tout-à-fait inattendue, et chacun s'est empressé sur son passage, lorsqu'à l'arrivée de S. M. par la grande galerie, on a entendu annoncer le roi. Plusieurs artistes qui se trouvaient dans les salons du Musée ont été présentés à S. M. par M. de Forbin; on a remarqué parmi eux MM. Bosio, Revoil, Stenbe, Ducis. Le roi a dit à ce dernier: « M. Ducis, mon frère aimait beaucoup votre oncle. » Les cris de *Vive le Roi!* se sont fait entendre à l'arrivée et au départ de S. M.

On assure que la convocation des chambres est fixée au 21 décembre.

Du 5. — Nous sommes autorisés, dit le *Moniteur*, à déclarer que les projets de loi d'indemnité pour les émigrés, qui ont été imprimés et distribués à Paris, sont entièrement étrangers au gouvernement, et qu'aucune publication n'a été faite par lui à ce sujet. Les renseignemens qu'il serait jugé nécessaire de publier à cet égard, ne le seront que par la voie du *Moniteur*.

— Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre près la cour de France, a quitté Paris ce matin pour retourner à Londres.

— L'application de la méthode de Jenner rencontrant des obstacles dans plusieurs départemens, M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, a cru devoir publier, dans le *Moniteur*, la pièce suivante, dans laquelle il déclare que l'Académie a reconnu: 1°. Que dans le cas où la petite-vérole paraît attaquer des sujets vaccinés, on peut affirmer sans crainte d'erreur, que la vaccine n'a pas été vraie, ou bien que la variole n'existe pas, mais une maladie qui a avec elle quelques traits de ressemblance: la petite-vérole volante, par exemple, ou certaines éruptions anomales; que ces dernières maladies ne présentent jamais à l'observateur attentif les caractères véritablement distinctifs de la petite-vérole, tels que sa marche et sa forme régulières, la gravité de ses phénomènes, l'époque de sa dessiccation, la fièvre de suppuration, et particulièrement son odeur spécifique et sa propriété contagieuse; que, pour n'avoir point examiné assez attentivement ces phénomènes, et surtout pour avoir omis, dans les cas douteux, de soumettre à l'épreuve de l'inoculation la matière pustuleuse de ces éruptions, des hommes d'un très grand mérite sont tombés dans une erreur très préjudiciable à la propagation de la vaccine;

2°. Que si, contre toute probabilité, une véritable variole se présentait sur un sujet qui aurait eu une vraie vaccine, ce cas si rare, si extraordinaire, ne prouverait rien encore contre l'utilité de la vaccine, dont la propagation ne saurait être trop encouragée par tous les moyens que le gouvernement emploie pour en étendre le salutaire usage.

— M. de Villars, condamné, pour délit de la presse, à quatre années de détention, dont il a passé la première moitié à Sainte-Pélagie, et la seconde à Poissy, vient de sortir de cette dernière maison et d'être rendu à la liberté. Confondu pendant long-tems avec les plus vils criminels, réduit aux alimens de la prison, privé, par l'éloignement et par le dégoût qu'inspirent les détenus ordinaires, des visites qu'il recevait habituellement à Sainte-Pélagie, M. de Villars a été plus d'une fois sur le point de succomber à cette suite de tortures. Son exemple, joint à celui de M. Magal-

lon et à quelques autres moins connus et trop fréquens; vient à l'appui des réclamations philanthropiques de MM. de la Rochefoucauld, de Laborde, Appert, et hâtera peut-être le moment où l'on prendra en considération les vœux des gens de bien de toutes les opinions pour que l'humanité ne soit plus séparée de la justice.

— Une lettre particulière de Constantinople adressée au *Journal de Paris*, parle de mésintelligence entre la Russie et la Perse, entre la Perse et la Porte, et entre la Porte et la Russie; mais rien de positif: ce ne sont que des *on dit*.

— Un événement affreux a eu lieu la nuit dernière au palais Bourbon. Un homme furieux s'est trouvé à la porte des appartemens de M. de Gatin, intendant de Mgr. le duc de Bourbon, armé de pistolets et d'un sabre, avec l'intention de l'assassiner. Au moment où M. de Gatin allait ouvrir la porte, son domestique paraît dans l'escalier, et voyant cet homme armé, crie: « monsieur, n'ouvrez pas, on veut vous assassiner. » Aussitôt le furieux frappa ce malheureux domestique, lui fait plusieurs blessures graves, et s'échappe.

— On dit que M. Pougerville, auteur de la traduction en vers de *Lucrece*, s'est mis sur les rangs pour la place vacante à l'Académie française.

— Talma a paru ce soir dans *Oedipe*. Beaucoup de gens sans doute le croyaient à Lyon, car l'assemblée était bien peu nombreuse. Notre grand tragédien n'en a pas été moins admirable. Il a joué comme si la salle eût été pleine.

— La première représentation de *Charles V*, comédie en 1 acte, donnée au Théâtre-Français à l'occasion de la St. Charles, a obtenu un brillant succès.

Charles, qui en qualité de régent, avait gouverné le royaume pendant la captivité de son père, monta sur le trône en 1364. C'est à cette époque que se passe la faible action de la comédie nouvelle. Il fut un des meilleurs princes qui régnerent sur la France.

Cette petite pièce, ne peut être considérée que comme un cadre dans lequel les auteurs ont fait entrer avec assez d'adresse les expressions heureuses, les mots touchans échappés au nouveau monarque qui porte, comme Charles V, dit le *Courrier français*, la sagesse sur le trône.

— La première représentation à Feydeau de *Léocadie*, drama lyrique en trois actes, de MM. Scribe et Mélesville, musique de M. Aube, a obtenu hier un succès brillant.

Une nouvelle de Florian a fourni le sujet de ce drama musical. Un journal dit que ce succès est plus mérité que celui de la *Neige*.

— M. Rossini est de retour à Paris; son compagnon de voyage, Zuchelli, est revenu avec lui.

Cours de la bourse du 4 novembre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 85 c. Emprunt royal d'Espagne, 57 1/2; act. de la banque, 1975. La fin du mois, à 3 h. était à 102 fr. 20 c.

Du 5. — 5 p. c. consol. 101 f. 75 c. Emprunt royal d'Espagne, 57 1/2; act. de la banque, 1975 fr. La fin du mois, à 3 h. était à 102 fr. 5 c.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Livourne, le 23 octobre. — On vient de recevoir de Missolonghi une nouvelle très-importante pour tous les amis de la chrétienté. Il paraît que le sénat grec va faire un appel à tous les chrétiens des quatre parties du monde pour concourir à une vaste croisade, dont le but serait la conquête de l'Égypte et celle du Saint-Sépulcre. Cet appel sera également fait aux chevaliers de Malte, que le sénat engagera instamment à se joindre à cette armée sainte, et il leur offrira en même-tems une des îles de l'Archipel en toute propriété.

On sait que l'ordre de Malte avait entamé l'année dernière une négociation avec le gouvernement grec, dont l'objet était la cession d'une île de l'Archipel, et qu'il avait contracté à Londres un emprunt pour en solder l'acquisition; on sait également que cet ordre avait fait de nouveaux statuts pour l'admission d'individus de la classe moyenne de la société à certaines conditions.

Le projet du sénat Grec ne peut manquer d'avoir un plein succès à une époque où tout le monde civilisé applaudit aux triomphes des braves Hellènes, et lorsque le vice-roi d'Égypte a trompé les espérances de tous les amis de la civilisation, en joignant ses troupes à celles des féroces Musulmans pour asservir la Morée. Tous les guerriers sujets du roi très-chrétien s'empresseront, en outre, de marcher contre les barbares qui souillent de leur présence une des parties les plus intéressantes de notre globe. Les Espagnols, les Portugais et les autres nations qui fréquentent la Méditerranée, manqueront pas de s'enrôler sous les drapeaux de la Croix dans une entreprise qui intéresse si fortement l'humanité et l'honneur chrétien. La possession par les Turcs du S.-Sépulcre est une honte pour les chrétiens, et il est tems enfin de l'arracher aux infidèles pour le remettre entre les mains des véritables croyans.

Tous les princes chrétiens applaudiront à la mesure proposée par le gouvernement Grec, et la protégeront sans doute par les moyens en son pouvoir.

Syra, le 23 août. — Un philhellène qui arrive de Naples de Rumanie, annonce qu'à Salone mille Souliotes ont complètement battu 12 mille Turcs commandés par Derwich-Pacha, et lui ont pris tout son bagage.

Des lettres des îles Ioniennes, en date du 20, 27 septembre et 2 octobre, confirment la défaite des flottes turque et égyptienne. Leur perte a été considérable, les ennemis de la croix ont fini dans tous les sens. C'est à la hauteur de Cos que le combat a eu lieu.

Trieste, le 22 octobre. — « Des lettres de Smyrne du 13 octobre annoncent que la flotte du capitain-pacha, qui doit avoir encore beaucoup souffert dans les derniers tems, est retournée aux Dardanelles, vraisemblablement pour se réparer. Les grecs prétendent qu'elle était séparée de la flotte d'Égypte et qu'elle n'était plus composée que d'un petit nombre de bâtimens. Ces lettres témoignent des inquiétudes pour la personne du capitain-pacha qui n'éprouvera pas à Constantinople une bonne réception. »

(Gazette d'Augsbourg.)

On raconte que dans l'île de Négrepont, aux environs d'Erétrie, les mahométans ayant surpris une brigade et massacré un détachement d'Odysée qui y était cantonné, un jeune Corinthien de 17 ans, qui se trouvait parmi ces derniers, se retira dans une maison voisine avec plusieurs fusils chargés qu'il avait pris au corps-de-garde, s'y barricada, et tirant par les fenêtres, abattit successivement plusieurs de ceux qui voulaient enfoncer la porte. Les autres étant décidés à mettre le feu à la maison, il prit le parti de sauter par une croisée de derrière : mais il fut aperçu, poursuivi, et atteint d'un coup de feu qui lui cassa la cuisse, au moment même où un renfort d'Hellènes arrivait pour reprendre le village. Il essaya encore de se défendre avec son poignard : toutefois, frappé de plusieurs coups d'ataghan (contelas), il allait être décapité, lorsque les meurtriers furent dispersés par des Dalmates, qui après la défaite de l'ennemi, portèrent cet héroïque enfant dans une chapelle, où il mourut en récitant ses prières. De pareils traits et tant d'autres qu'il est impossible de raconter, prouvent assez ce qu'on peut attendre des modernes descendans de la Grèce antique. Je ne dois pas omettre de vous dire que le pacha de Scodra paraît décidé à conserver désormais la neutralité, ce qui délivrerait les chrétiens de ces provinces d'un de leurs plus redoutables antagonistes.

#### INTERIEUR.

**Bruxelles, le 7 novembre.** — Lord Grenville, ambassadeur d'Angleterre, a présenté hier à S. M., en audience solennelle, ses lettres de créance. Il a été conduit et reconduit dans les voitures du roi, avec le cérémonial d'usage, et escorté par un détachement de cavalerie.

**Société de commerce des Pays-Bas.** — Les actionnaires ayant droit de voter se sont réunis hier au collège électoral à Anvers, conformément à l'acte d'institution de la société, pour élire les huit candidats qui doivent être présentés au roi, afin que S. M. désigne les quatre commissaires qui feront partie du conseil de la société pour notre ville. Voici les noms de ces candidats : MM. Dewael Vermoelen, Jos. Werbroeck Pieters, Em Schram, Bisschop Basteyns, J. Serruys, Lemoigne, Vandenberg Aerts, Aug. Vandennest. Les candidats présentés pour Bruxelles sont MM. du Pasquier, Classens-Moris, Henessy et Serruys.

— A l'audience du roi du 3 novembre, la direction provinciale ecclésiastique de Limbourg, dont ressortent toutes les églises protestantes dans les provinces méridionales, a été admise à rendre son hommage à S. M. le roi, par l'organe de son président M. A. Goedkoop, pasteur protestant de Gand, et son co-député Rhalenbeck, membre de la même direction. S. M. les a reçus avec sa bonté et son affabilité accoutumées.

Les 16 candidats nommés par les actionnaires de la ville d'Amsterdam, pour être présentés à S. M. afin de désigner parmi eux les huit commissaires qui dans la société de commerce des Pays-Bas doivent faire partie de cette société pour ladite ville sont :

MM. H. Doeff, J. C. Spengler, P. Hartsen, R. le Chevalier, W. O. Berg, F. A. van Hall, J. J. Voute, F. A. van des Oudenmeulen, W. Willink, A. Heemskerck, L. H. Lankhorst, N. Douvy, J. L. G. de Burlett, P. J. van Naamen van Scherpenzeel, Randorp et A. A. Reael.

Les candidats pour la ville de Rotterdam sont MM. Reyn Varbrisser, Anthony van Hoboken, Frans Smeer, Carolus Jacobus Blankenheim, Evert Suermont et Patrick Osy.

#### LIÈGE, LE 8 NOVEMBRE.

Par circulaire du 27 octobre 1824, M. le gouverneur de la province de Liège, invite MM. les commissaires de district, les bourgeois et les mayeurs à retirer des mains de tous les ouvriers et compagnons des fabriques de la province, les livrets dont ils doivent être pourvus, de leur délivrer une carte en échange et de ne leur accorder de passeports pour l'étranger que de l'avis et avec la permission expresse du gouverneur, pour mettre un terme, dit la circulaire, aux séductions que des agents étrangers emploient pour débaucher les habiles ouvriers du pays. L'arrêté royal du 2 novembre 1824, qui prohibe cette espèce d'embauchage est transmis à la suite de la circulaire.

Par une autre circulaire du 3 novembre 1824, M. le gouverneur, au nom des états députés de la province, ordonne à MM. les bourgeois, etc., des communes traversées par les grandes routes, d'afficher et de surveiller l'exécution de l'arrêté du 10 novembre 1820, qui ordonne l'élagage des hayes et des arbres bordant les grandes routes.

— Les papiers anglais disent de nouveau qu'on continue de recevoir à Londres des nouvelles de Batavia, qui sont affligeantes pour le commerce des produits britanniques, qu'on peut regarder comme prohibés par les droits élevés imposés aux objets de fabrication venant du pays à l'ouest du cap de Bonne-Espérance. Le crédit dont y jouissaient autrefois les marchands chinois avait éprouvé un échec par suite de plusieurs faillites entrés eux.

— Les feuilles d'Allemagne sont remplies des nouvelles les plus désastreuses sur la crue subite des eaux dans diverses provinces de cet empire, situées le long du Rhin. A Manheim, le débordement du Neckar a couvert dans l'intervalle de quelques heures, tout le territoire de cette ville et les pays environnans. Les haies, les murailles, les digues ont été emportées, et la plupart des communications sont interrompues. Cependant elles avaient été rétablies le 2 courant avec Francfort, les eaux ayant baissé sensiblement; on y avait reçu ce jour-là les gazettes de Stuttgart, d'Angsbourg et de la Suisse. De mémoire d'homme, mande-t-on de Mayence le 3, on ne souvient pas d'avoir vu le Rhin à la hauteur actuelle dans cette saison.

— Un bateau hollandais, chargé d'énormes blocs de marbre, s'échoua il y a plus d'un siècle devant la petite île de Carlsforde, attenante à la Saraigne. Dans l'ignorance des moyens mécaniques qui disposent aujourd'hui des plus lourdes masses, on abandonna ces blocs; ils formèrent un écueil très dangereux pour la navigation de ces parages : on l'appelait l'Écueil des Marbres.

En 1792, M. Porcise, après avoir reconnu l'énorme dimension et la belle qualité des marbres, conçut le projet de détruire l'écueil en relevant les treize blocs : il les destinait à la construction d'une église dans l'île. Les événemens de la guerre ont long-tems interrompu cette opération, qui vient d'être exécutée avec le plus grand succès. L'écueil des marbres n'existe plus.

— Quelques personnes en se promenant au jardin des Tuileries ont remarqué sur la toiture d'un grand hôtel de la rue de Rivoli (hôtel des ministres des finances) six paratonnerres et deux girouettes.

— Un ours monstrueux, qui était devenu la terreur de plusieurs communes de l'Ain, a été tué dans la nuit du 26 octobre, par Dubout. Peu de jours auparavant, il avait dévoré un taureau appartenant au père de ce jeune homme. L'animal a six pieds de l'extrémité de la tête à la queue, la circonférence de son avant-bras est de dix-huit pouces, et l'empreinte de ses pas porte sept pouces.

— Le tableau de la population du royaume de Wurtemberg, en 1823, la porte à 1,477,108 habitans; ce qui fait un accroissement de 68,067, depuis 1812. Les mariages sont, à la population entière, comme 1 à 6; on compte annuellement 2 naissances sur une famille; les naissances d'enfans naturels sont à celles des enfans légitimes comme 1 à 8.

— Le fait suivant vient prouver encore combien les précautions du crime sont quelquefois inutiles pour le soustraire à la peine qu'il a méritée. Un vol par effraction ayant été commis dans une maison située aux environs de Londres, un jeune servante nommée Elisabeth Drew déclara, en présence des officiers de justice, qu'elle reconnaissait un des coupables, dont elle avait distingué les traits pendant qu'il prenait la fuite, et qu'elle croyait appartenir à un bourg voisin. Ayant quelque tems après, rencontré cet individu le soir, lorsqu'elle s'en retournait chez ses maîtres, elle le suivit, d'après la recommandation que lui en avaient faite les magistrats, pour découvrir le lieu de sa retraite, et marcha long tems sur ses traces, sans remarquer qu'elle-même était suivie à quelque distance par deux individus qui, lorsqu'elle fut parvenue dans un endroit isolé, se jetèrent sur elle, la dépouillèrent, et la maltraitèrent violemment, avec l'aide du troisième qui à un signal donné était revenu sur ses pas. Celui-ci tira ensuite une corde de sa poche pour l'étrangler; mais sur l'observation d'un de ses complices, qu'ils auraient plutôt fait de la noyer, ils la traînèrent jusqu'à un étang voisin, où ils la précipitèrent. Lorsqu'ils la crurent morte, ils s'éloignèrent : mais heureusement pour leur victime, elle était tombée dans un endroit peu profond et avait pu conserver la tête hors de l'eau, ce que l'obscurité les avait empêché d'apercevoir. Lorsqu'elle les crut suffisamment éloignés, elle se traîna hors de l'étang, et ne tarda pas à rencontrer deux villageois qui la conduisirent au plus prochain juge-de-peace, auquel elle fit sa déposition. D'après les recherches qu'il ordonna, le principal coupable fut arrêté le soir même dans une taverne, où il était allé dépenser avec ses complices l'argent enlevé à la jeune fille. Traduit aux assises du comté, il y a été condamné à mort.

**M. Jausserand nous écrit pour prévenir MM. les abonnés du parquet et de la galerie, que d'après la demande de plusieurs d'entre eux, leurs billets ne seront numérotés que pour le dimanche. Cette mesure n'aura lieu qu'à dater du second mois de l'abonnement; les billets devant être renouvelés à cet effet. La souscription, ouverte depuis le mois de septembre dernier sera fermée demain mardi 9.**

M. le conseiller-d'état administrateur de l'enregistrement des loteries a décidé 1° que les ventes publiques et aux enchères de dîmes, consistant en abeilles, bétail, en viandes et autres objets qui ne peuvent être rangés dans la catégorie des récoltes pendantes et de fruits non encore recueillis, ne sont pas comprises dans l'article 13 de la loi du 31 mai 1824, et ne jouissent point du droit modique de 50 cents par 100 florins; mais sont sujettes à celui du 2 p. 70. 2° Que les pareilles ventes de blés et autres fruits recueillis, qu'on prétend être réputés marchandises après la récolte, ne doivent être considérés comme telles et passibles du droit modéré d'un demi pour cent, qu'après que le blé a été séché, battu, nettoyé et mis en commerce.

#### DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 6 novembre.

La séance s'ouvre à une heure un quart : cinquante huit membres seulement sont présens. Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre, on lit les procès-verbaux des comités secrets des 26 et 28 du même mois, lesquels sont relatifs à la discussion et à la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône. La commission composée de membres de la première et de la seconde chambre, a été admise le 3 de ce mois, à présenter à S. M. l'adresse qui a été lue par le président de la première chambre. M. Metterlecamp fait rapport à la deuxième chambre de l'audience obtenue de S. M. pour la présentation de l'adresse. S. M. a répondu, dit-il, en substance qu'elle recevait avec satisfaction l'expression des sentimens exprimés dans cette adresse; que le mariage de son fils, en faisant le bonheur de sa famille, contribuera à celui de la nation, qu'elle consacrera ses soins et ses veilles à la prospérité de son peuple; et qu'elle compte sur la coopération de la représentation nationale pour atteindre ce but, le plus cher de ses desirs. L'adresse et la réponse du roi seront imprimés.

Le greffier donne communication d'un message de la première chambre, par lequel elle déclare avoir adhéré au projet de loi relatif au mariage du prince Frédéric.

Le président annonce la présentation d'un projet de loi contenant des dispositions plus répressives que celles qui sont en vigueur, contre la traite des nègres. Le président annonce que dix pétitions lui sont parvenues : les moins insignifiantes sont celles d'un fermier, se plaignant du refus qu'on lui fait de lui accorder un port d'armes; de l'avocat Fraiture, de Liège, qui se plaint d'être arbitrairement détenu dans une prison de cette ville; du Sr. Decke, qui présente des observations sur les finances et la caisse d'amortissement; du Sr. Everard, de Liège, qui développe quelques réflexions sur l'entrée et la sortie des grains. On nomme la commission des pétitions : elle est composée de MM. Surmont de Volsberg, Mésdag, Dumont, van Castele, Fallon et Gockinga.

Un nommé Solé, de Liège, demande à être présenté comme candidat à la chambre des comptes. Le samedi 20 de ce mois, il sera procédé au scrutin pour la nomination de ces candidats.

On entend le rapport de la section centrale, 1<sup>o</sup> sur le projet de loi relatif à la délimitation des provinces d'Utrecht et de Gueldre; 2<sup>o</sup> sur deux projets de loi concernant les nouvelles limites des provinces d'Anvers et du Brabant septentrional; 3<sup>o</sup> sur un projet de loi qui détermine les exemptions de la milice. Ces projets de loi ont donné lieu à très-peu d'observations, et ils seront discutés mardi prochain.

La séance est levée.

*Adresse présentée au roi, par les états-généraux en réponse au discours prononcé par S. M. dans la séance d'ouverture de la session ordinaire de 1824.*

« Sire, les états-généraux viennent exprimer respectueusement à votre majesté leur reconnaissance pour les communications importantes, qu'il lui a plu de leur faire, à l'ouverture de leur session; ils se flattent d'être, en cette occasion, les interprètes des sentimens sincères de la nation qu'ils ont l'honneur de représenter.

» L'alliance projetée du fils puîné de V. M. avec madame la princesse de Prusse sera appréciée, comme un événement heureux, par la nation, ainsi qu'elle l'est par la famille royale; chaque habitant du royaume doit attacher un vif intérêt au bonheur du prince, si éminemment distingué par ses vertus et par ses hautes qualités, et à tout ce qui peut influer favorablement sur la félicité domestique d'un roi qui se voue sans partage à son peuple, et dont toutes les veilles sont consacrées à établir et à assurer la prospérité publique.

» Il est heureux pour la nation, d'apprendre, de la bouche de son roi, que les relations les plus amicales et les sentimens les plus pacifiques ont été entretenus entre ce royaume et toutes les puissances de l'Europe; qu'il y a lieu d'espérer, que par un cours plus libre, donné au commerce, et des débouchés plus étendus, ouverts aux produits de notre sol et de nos manufactures, il leur sera assuré des avantages plus considérables qu'on ne pourrait en attendre, des mesures prohibitives ou restrictives, et que nos relations commerciales, tant en Europe que dans les autres parties du monde, se raffermissent et s'accroissent par des mestres convenables.

» La nation sait combien elle est intéressée au maintien de la paix. La justice et la modération, qui président aux déterminations de V. M., sont pour elle la garantie la plus sûre de sa conservation. Les états-généraux, sire, ont appris, avec la plus vive satisfaction, qu'il y a lieu d'espérer un heureux succès des arrangemens favorables à toutes les branches de notre prospérité nationale qui pourront se conclure avec des puissances voisines et amies. Ils partagent les espérances de V. M., relativement aux bons effets que l'institution patriotique créée dans le cours de cette année, aura sur le bien-être de notre agriculture, de nos fabriques, de notre commerce et de notre navigation.

» Le perfectionnement de l'instruction publique est un grand bienfait. V. M. veille à tous les intérêts avec cette constante sollicitude qui en assure le succès. C'est augmenter la richesse nationale que de multiplier les moyens de s'instruire. Si l'enseignement supérieur forme les hommes, qui illustrent la patrie, l'instruction moyenne et primaire, plus généralement répandue, étend ses bienfaits sur un plus grand nombre.

» L'agriculture est une des grandes ressources de notre prospérité. V. M., répondant à notre vœu, nous permettra de lui en témoigner notre gratitude. Nous nous flattons de réaliser, d'un commun accord, toutes les espérances, et de rendre utiles, pour tous, les abondantes récoltes que nous devons aux bénédictions du ciel.

» L'institution des gardes communales est toute constitutionnelle. En tems de paix elle a pour objet la tranquillité publique; en tems de guerre elle fait de la nation une seule force, toujours prête à défendre le roi et la patrie. V. M. nous trouvera toujours unis d'intention avec elle, quand il s'agira de défendre notre indépendance.

» Nous donnerons toute notre attention aux affaires des finances des états; ce grand objet mérite une méditation suivie. Maintenir notre crédit, établir les charges nécessaires pour alimenter le trésor, combiner les besoins et les ressources des contribuables, c'est le but auquel nous tendons, et c'est remplir les vœux de V. M. pour le bonheur général.

» Nous remarquons avec une grande satisfaction, sire, que de nouvelles économies, introduites par la sollicitude constante de V. M., ont permis une diminution des cents additionnels, assez notable à l'égard de l'impôt foncier, et que V. M. continue à s'occuper de tous les moyens propres à amener plus d'économie et plus de simplification encore dans l'administration des deniers publics.

» S'il est quelques impôts que la législation existante fait peser d'une manière inégale sur les contribuables, nous considérons, comme un de nos premiers devoirs, de coopérer à faire cesser un état de choses aussi pernicieux à la société.

» Tout ce qui a rapport à notre législation civile et criminelle est trop intimement lié au bien-être général pour que nous ne continuions pas d'y apporter le zèle et les soins que ces objets commandent.

» Jamais V. M. ne réclamera en vain notre coopération, lorsqu'il s'agira d'assurer à la patrie de nouveaux bienfaits. »

#### VILLE DE LIEGE.

##### *Amortissement de la dette active.*

Les bourgmestre et échevins, vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du conseil de régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement.

Vu enfin la proposition de la commission de surveillance pour l'amortissement de la dette du 12 octobre courant, et la résolution du conseil de régence du même jour, relative à un remboursement de la dette active;

Arrêtent: 1<sup>o</sup>. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 22006 fls. or. cent des Pay-Bas, restant du crédit au budget des dépenses communales de 1824.

2<sup>o</sup>. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accorde les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 19 novembre prochain à midi, (franc de port) aux bourgmestre et échevins, leurs soumissions cachetées, portant en marge de la souscription: *soumission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège.*

Les modèles de soumissions seront distribués gratis au secrétariat de la régence, tous les jours, de neuf heures du matin à midi.

3<sup>o</sup>. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente, reconnu tel au grand livre de la dette, ou un fondé de pouvoirs muni de procura-

tion en due forme, déposée au préalable au secrétariat de la régence. Dans les remises à souscrire afin de remboursement, on n'admettra les fractions que par demi par cent.

4<sup>o</sup>. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'hôtel-de-ville, salle du conseil de régence, le 20 novembre prochain, à 3 heures après-midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise.

5<sup>o</sup>. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la ville, sera payé après l'approbation du procès verbal tenu au dépôt de la ville.

6<sup>o</sup>. Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'hôtel-de-ville de Liège, le 20 octobre 1824.

L'échevin, chevalier de Bex.

Par la régence, le secrétaire SOLEIRE.

#### LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 23 octobre: 89—34—86—3—77.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 novembre.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès: 2 garçons, 1 homme, 2 femmes; savoir:

Antoine Riba, âgé de 67 ans, fabricant d'armes, rue Hors-Château, époux de Marie-Joseph Malherbe.

Anne-Marie Kartel, âgée de 70 ans, sans prof., faub. St-Léonard, veuve de Henri Rouma.

Marie-Jeanne Springuel, âgée de 23 ans, journalière, rue St-Severin.

ERRATUM. — Dans le journal d'hier, dans l'annonce de la VENTE PAR LICITATION, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de: Il sera procédé le 25 décembre, lisez le 25 novembre.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(190) A louer pour mars prochain, une ferme à une lieue de Liège avec les bâtimens nécessaires; elle réunit prairies, terres et jardins légumiers.

A vendre de gré à gré une pièce de terre, contenant 279 perches 878 perches, située à Faime, commune de Selles. S'adresser pour connoître le prix et les conditions à M<sup>e</sup>. LIBENS, notaire, à Liège.

(205) A louer présentement un beau et grand quartier, avec remise, écurie et jardin, situés à Liège. S'adresser au notaire PAQUE.

(207) Le 16 novembre 1824, le baron de Fontharé fera vendre quantité de beaux bois blancs, dans ses prairies à Fumal, et quantité de beaux chênes et frènes croissant dans ses bois du Doyar et Bultiau audit Fumal, à credit.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, chez D. D. VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 596, à la fabrique de chocolat, où l'on vend chocolat de toutes qualités; à la vanille, à la cannelle, idem tonico-pectoral, au lichen d'Islande, analeptique du salep de Perse.

Bon Billard à vendre, à la Société Littéraire, à Huy.

#### VENTE D'ARBUSTES.

(215) MERTENS, père, jardinier-fleuriste, à Louvain, vendra au plus offrant, par le ministère du notaire BERTRAND, en sa demeure, place Saint-Lambert, à Liège, le mardi 16 novembre 1824, à deux heures et demies précises de l'après-midi, une forte quantité d'arbrisseaux, d'arbustes et de plantes pour terre de bruyère et autres, plus une collection d'oignons propres à forcer pendant l'hiver.

(211) On demande en constitution de rente à 4 p. % en capital cinquante mille francs, pour assurance quelconque ou pour autres fins, toutes les garanties réelles qu'on peut désirer. S'adresser à M<sup>e</sup>. DELVAUX notaire, place Verte, à Liège.

Bel appartement à louer, composé de 4 chambres au premier, une belle salle en bas, et chambres pour domestiques n<sup>o</sup>. 728, Marché Neuf.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite:

Théâtre de M. J. Chénier, précédé d'une notice et orné du portrait de l'auteur; 3 vol in-8o, belle édition, 18 fr. — Théâtre de L. B. Picard, membre de l'Académie française; 12 vol in-18, papier vélin, 30 fr. — Lettres écrites de Paris pendant le dernier règne de Napoléon, adressées principalement à l'honorable lord Byron; suivies d'un appendice contenant des documens officiels, traduites de l'anglais, de J. Hobhouse, 2 vol in-8o, 9 fr. — Histoire du Pays de Liège, par M. Dewez; 2 vol in-8o, 8 fr. — Principes philosophiques politiques et moraux, par De Weiss; 2 vol in-8o, 10 fr. — La Mythologie comparée avec l'histoire, par l'abbé Tressan; 2 volumes, ornés de 16 planches en taille douce, représentant 75 sujets; 6 fr. — La clé du notariat, ou exposition méthodique des connaissances nécessaires à un notaire, par Ledru; 1 vol in-8o, 6 fr. — Nouveau manuel des notaires, ou traité théorique et pratique du notariat; 1 gros vol in-8o, 8 fr. — Le guide des demoiselles élevées chez leurs parents ou dans les pensionnats; 1 vol in-12, 1 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, ou vocabulaire rédigé d'après le dictionnaire de l'Académie et les ouvrages des meilleurs grammairiens; par C. C. Letellier; 1 gros vol in-8o de 852 pages, 6 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire français-latin, par Noël; 1 vol grand in-8o, de 1044 pages, cartonné, 7 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire latin-français, par Noël; 1 vol gd. in-8o, cartonné, 7 fr. 50 c.